

Voici une pratique de piété que saint Antoine lui-même a inaugurée, et qu'il recommandait beaucoup comme un moyen de conserver la sainte vertu de pureté au milieu des dangers du monde. Après lui, saint Léonard de Port-Maurice et saint Alphonse de Liguori recommandèrent aussi, et instamment, cette pratique. Enfin, en 1893, l'Église l'a enrichie d'une indulgence de cent jours à gagner une fois chaque jour.

Cette pratique consiste à réciter, tous les jours, trois *Ave Maria* précédés chacun d'une invocation, comme suit :

*Virgo ante partum divinum, ora pro nobis.—Ave Maria, etc.*

*Virgo per partum divinum, ora pro nobis.—Ave Maria, etc.*

*Virgo post partum divinum, ora pro nobis.—Ave Maria, etc.*

Si l'on observe que, un demi-siècle après la mort de saint Antoine, la Sainte Vierge voulut bien promettre à sainte Mathilde la grâce d'une bonne mort à tous ceux qui seraient fidèles à réciter chaque jour, en son honneur, les trois *Ave Maria*, il n'est personne qui ne voudra ajouter, à ses prières quotidiennes, cette pratique de piété à laquelle tant de grâces sont attachées.

---

## Histoire de saint Antoine de Padoue

---

### CHAPITRE XV

Arles

(Septembre 1226)

(Continué de la page 17)

Avant d'appeler à lui son serviteur FRANÇOIS, JÉSUS-CHRIST, la sagesse du Père, voulut marquer de ses blessures d'amour celui qui avait connu plus qu'aucun autre les profondeurs insondables de la folie de la croix. Sa divine Providence accorda au Père des Mineurs une autre grâce, un nouveau pro-